

Contrat Local d'Education Artistique de Cœur d'Ostrevent 2019 - 2020

→ Appel à candidatures en direction
des artistes toutes disciplines intégrant
dans leur travail les notions de :
interactivité et/ou de jeu

→ Quatre résidences-missions



La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale, Nord,

en lien avec
le conseil départemental du Nord
le conseil régional Hauts-de-France

lance un **Appel à candidatures en direction des artistes toutes disciplines intégrant dans leur travail les notions de :
interactivité et/ou de jeu.**

1- Le cadre de la résidence-mission :

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DASEN), en lien aussi avec le conseil départemental du Nord, le conseil régional Hauts-de-France, proposent **quatre résidences-missions destinées à des artistes professionnels.**

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création, puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Les résidences-missions prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics pré-cités. Il s'agit ici de la cinquième année.

2- À propos du présent appel à candidature :

- **Axes des candidatures**

Il est donc recherché en vue de ces **quatre résidences-missions** qui vont se déployer sur le territoire de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent (20 communes 73 000 habitants) **quatre artistes ou binômes professionnels, tous domaines d'expression artistique confondus, dont le travail, la démarche artistique sont axés autour de l'interactivité et/ou du jeu. Jeux de société / faire société / jouer et faire société, art interactif, art ludique, la démarche artistique peut être multiple et prendre des formes et des degrés d'implication divers : intégrer, impliquer le public dans le processus de création, l'interroger, le faire réagir, lui conférer une place plus ou moins centrale.**

Nota bene : une attention particulière sera portée aux candidats proposant des formes d'interventions et de diffusion artistiques légères et/ou autonomes techniquement parlant.

Les artistes peuvent candidater seuls, de manière indépendante ou de manière conjointe avec un autre artiste. Deux résidences correspond à UN des quatre bassins de vie du territoire (ci-dessous explicité), à raison d'un artiste (ou binôme artistique) par bassin sur une période donnée de quatre mois consécutifs.

L'artiste ou l'équipe candidat, étant français ou étranger a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise les usages oraux et écrits de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées.

Il(s) ou elle(s) doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

- **Principe de la résidence-mission**

La durée de la résidence-mission est de **17,5 semaines** et s'organisera de la façon suivante :

1/ Une première phase composée d'un temps d'animation et de sensibilisation animé par l'artiste (cf le paragraphe ci-dessous « Temps d'animation et de sensibilisation animés par l'artiste »)

Ce temps aura lieu :

- 15 jours avant le démarrage des résidences pour celles démarrant en octobre,
- un mois avant pour celles de février,

Pour les résidences de février, ce temps d'animation s'intégrera également dans une **semaine d'immersion**, qui donnera la possibilité aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges et rencontrer quelques acteurs clés du territoire.

2/ **Une seconde phase**, d'une **durée de 3 semaines consécutives** au cours desquelles les artistes rencontrent les équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste-résident(e).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

3/ Une **troisième phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident (e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre une forme d'action artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

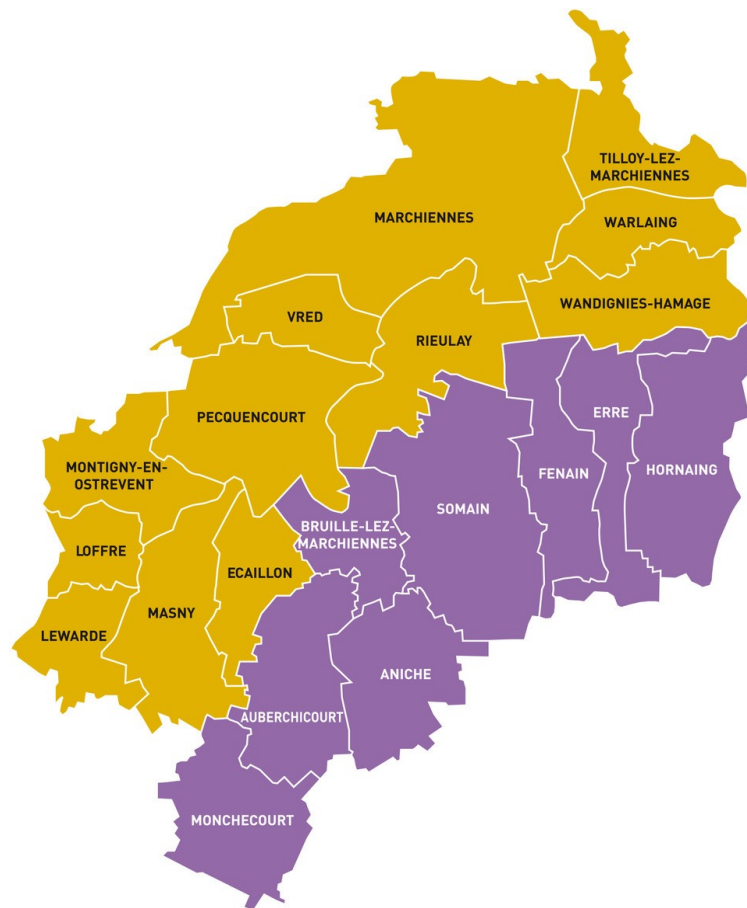
Des temps de restitution seront organisés à l'issue de cette phase.

- **Calendrier des résidences**

Le territoire est ainsi découpé et les périodes de résidence par bassin sont les suivantes :

Pour rappel : UN bassin de vie = 2 résidences = 2 artistes

- **Bassins de Somain et Aniche (cf carte : couleur violette) : de fin septembre 2019 à février 2020 (17 semaines et demi de présence avec coupure de deux semaines durant les vacances de Noël).**
- **Bassins de Lewarde et Marchiennes (cf carte : couleur jaune) de février à juin 2020 (17 semaines et demi de présence au total incluant la semaine d'immersion qui aura lieu la semaine 4).**



Il s'agit donc de **quatre résidences de quatre mois pleins consécutifs, à raison de deux artistes par bassin** travaillant de 5 à 6 jours par semaine. Des interactions entre ces résidences et leurs titulaires sont encouragées.

Pour plus de renseignements sur les dispositifs, consultez :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>

- **Conditions financières des résidences**

Pour chaque résidence, l'artiste sera indemnisé pour la réalisation de sa mission selon les conditions suivantes :

Une **rétribution** sur la base de quatre mois **le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros** (pour les quatre mois, le montant est le même pour un ou deux artistes répondant dans le cadre d'une même cie ou collectif).

Ce montant prend en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que pour les artistes concernés les droits d'auteur) pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de

l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur

- des propositions d'actions de médiation démultipliées
- des créations conjointes de « gestes artistiques »
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes

> Des **frais de déplacement** sur la base d'un **forfait de 1000 euros** maximum. Ces frais de déplacement ne concerne que les déplacements de l'artiste mené sur le territoire d'action.

> Sur la question de l'hébergement : deux possibilités sont actuellement à l'étude par le service culture : **la location par Cœur d'ostrevent d'un gîte commun aux deux artistes** (une chambre par artiste) résidant durant la même période ou **l'attribution d'une enveloppe forfaitaire permettant à l'artiste sélectionné(e) de se loger sur le territoire.**

Les éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste ou du binôme.

- **Contractualisation**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste ou binôme résident est signé avant le début de la résidence-mission.

- **Temps d'animation et de sensibilisation animés par l'artiste**

A noter que l'artiste devra animer une demi-journée de pré rencontre avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du bassin. Cette demi-journée de rencontre prévue a minima deux semaines avant sa venue en résidence pour le bassin de Somain et Aniche et d'environ un mois pour le bassin de Marchiennes et Lewarde a pour objectif pour l'artiste de présenter sa démarche artistique aux professionnels en charge des publics mobilisés pour l'occasion (enseignants du premier et second degré, médiathécaires, adjoints à la culture, travailleurs sociaux...). Elle prendra la forme d'une conférence illustrée.

Son temps de préparation et d'animation de cette rencontre, ainsi que ses frais de déplacements pour venir à cette rencontre sont déjà inclus au montant de la rétribution ci-dessus détaillée.

3- Le territoire d'action et les partenaires locaux :

La Communauté de Communes regroupe 20 communes et compte une population d'environ 73 000 habitants. Afin de faire plus ample connaissance avec la collectivité le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

<http://www.cc-coeurdostrevent.fr/>

La politique culturelle initiée par Cœur d'Ostrevent consiste notamment à mener

des actions de sensibilisation en direction des acteurs culturels en vue de la structuration du territoire. Cela consiste à favoriser la constitution de réseaux d'acteurs pour engager autant que possible la mutualisation des dynamiques, voire des moyens sur un territoire souffrant d'un retard en matière d'offres, de moyens et d'investissement culturels. En effet, le territoire est cruellement dépourvu d'équipements culturels, de salles de façon générale.

Deux réseaux d'acteurs culturels peuvent être particulièrement concernés : la lecture publique et la musique. Des actions spécifiques pourront être envisagées avec ces derniers. La communauté de communes a pris la compétence lecture publique en avril 2017, le service culture coordonne un réseau de 15 bibliothèques.

Cœur d'Ostrevent est traversé par trois circonscriptions scolaires : Douai-Waziers, de Douai-Cantin, de Douai-Rieulay.

Les différents établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées) constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe sur le territoire intercommunal des associations dirigées vers les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire : des structures culturelles, de loisirs ou sociales qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, citons sans être toutefois exhaustif :

les bibliothèques, les harmonies et écoles de musique, les centres sociaux, les structures jeunesse, les structures péri-scolaires, le Château Montmorency de Montigny (ESAT et lieu de restauration), les IME, les foyers de vie, les associations des communautés italienne, maghrébine, polonaise, les RAM, etc

il est à souligner également la présence du plus grand musée de la mine à Lewarde : le centre Historique minier.

Il s'agit, là aussi, d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

4- Accompagnement

C'est la **communauté de communes Cœur d'Ostrevent** (et plus précisément son service culturel) qui a accepté d'être en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative des résidences-missions, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- Accompagne chaque artiste/équipe-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives, des établissements scolaires (premier et second degrés) souhaitant s'associer à l'action ;

- Veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de chaque artiste/équipe, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste/équipe, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- Accompagnent chaque artiste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.- Nord) ;
- Organisent des temps de formation en relation étroite avec l'artiste permettant aux enseignants des premier et second degrés, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de chaque artiste/équipe-résident; en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.

5 – Faire acte de candidature

Pour faire acte de candidature, **il suffit d'adresser par envoi électronique sous format PDF, un dossier comprenant les éléments exhaustifs suivants :**

NOTA BENE : le non respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat

1) une lettre de motivation d'une page maxi

Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.

Dans cette lettre d'intention, L'artiste précisera les périodes de résidence auxquelles il est disponible (fin septembre 2019 à février 2020 et/ou février à juin 2020).

2) un curriculum vitae d'une page maxi + une copie du permis de conduire.

3) un dossier artistique de 10 pages maximum présentant les productions significatives représentatives du candidat.

4) une liste d'une à deux pages maximum des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant le temps de résidence.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

emachen@cc-coeurdostrevent.fr

(sujet: **CLEA – CCCO** suivi du **nom** de l'artiste).

NOTA BENE : l'envoi ne devra pas excéder 10 MO

Ceci pour le mercredi 6 mars 2019 dernier délai.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
Service culturel
à l'attention d'Edwige Machen
Avenue du Bois
BP 50 005
59 287 LEWARDE

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

A l'issue des travaux de ce comité, une audition de candidats pré-sélectionnés sera organisée courant mars. Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard fin avril.

Aucune rétribution ou remboursement de frais de déplacement ne sera accordée aux candidats non retenus

Pour toutes informations :

Edwige Machen emachen@cc-coeurdostrevent.fr Tél : 03 27 71 79 84